

COMMUNE DE
MONCLAR-DE-
QUERCY
(Tarn & Garonne)

La Lettre de la Mairie

GRATUIT

Février 2011

Mairie de Monclar de Quercy ☎ : 05.63.30.40.29 / Fax : 05.63.30.33.19

E-mail : mairie-monclar.de.quercy@info82.com

Site internet <http://www.monclar-de-quercy.fr>

Feuille Communale de Liaison - Complément du Bulletin Municipal - Régie Dépôt Légal n° 185
Responsable de Publication : Joëlle AUBERT

LA PECHE AUX LACS DE MONCLAR DOMAINE COMMUNAL PRIVE TARIFS 2011

Adultes :

SAISON :

- avec carte fédérale : 29,50 €uros

- sans carte fédérale : 39,50 €

SEMAINE : 13,30 €uros

avec ou
sans carte
fédérale

Enfants : de 7 à 14 ans

SAISON : 18,40 €uros

SEMAINE : 6,10 €uros

JOURNEE : 3,60 €uros



Barque de pêche & bateau à rames (par personne) :

JOURNEE : 2,60 €uros ANNEE : 18,30€

DATES DES LACHERS DE TRUITES

DANS LE PETIT LAC

Dimanche 6 mars 2011

Dimanche 20 mars 2011

Dimanche 27 mars 2011

Dimanche 3 avril 2011

Ouverture : 8 heures du matin
(jusqu'au 8 mai 2011)

Réservé aux cartes annuelles et
hebdomadaires

AMORÇAGES INTERDITS

PECHE AU LANCER

AVEC CUILLERES INTERDITE

PRISE MAXIMUM PAR PERSONNE

ET PAR JOUR : 10 TRUITES

RAPPEL DU REGLEMENT

Pêche interdite dans le lac de baignade. Respectez rigoureusement les panneaux à l'entrée du lac. Carte de pêche communale obligatoire
Règlement particulier Petit Lac :
(lâchers de truites) Ouverture à 8h tous les jours jusqu'au 8 mai 2011.

* jusqu'au 8 mai 2011 :

1 seule ligne - Aucun amorçage

Pêche au lancer et cuillères interdit.
Prise maximum par personne et par jour : 10 truites

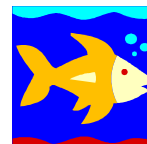
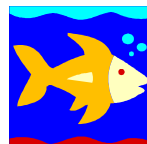
* à partir du 8 mai 2011 : même réglementation que dans le grand lac

Règlement Grand Lac :

(en toutes périodes)

2 lignes et 1 lancer - Appâts autorisés. **OUVERTURE : LEVER DU**

SOLEIL



Délivrance des cartes :
OFFICE DE TOURISME Tél. : 05 63 30 31 72 **et Bar**
Tabac Bappel Grand rue du 8 Mai Tél. : 05 63 30 30 31

Article 1 : Les lacs communaux privés de Monclar de Quercy ne sont accessibles pour la pêche qu'aux seuls pêcheurs titulaires de la carte communale des lacs.

Article 2 : Cette carte sera délivrée aux points de vente agréés selon des tarifs fixés annuellement par le Conseil Municipal sur avis de la Commission Communale de pêche.

Article 3 : Pour l'année 2011, un double tarif est reconduit pour les cartes annuelles selon que le demandeur sera titulaire ou non de la carte de la Fédération de Pêche.

Article 4 : Des cartes temporaires sont créées, à la journée et à la semaine pour les pêcheurs occasionnels en particulier les touristes.

Article 5 : Les dates d'ouverture sont fixées du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Article 6 : Les dates d'ouverture des carnassiers aux lacs communaux de Monclar, suivent, pour 2011, les règles fédérales. Fermeture des carnassiers : du 30 janvier 2011 au 30 avril 2011 (brochet taille 0,60 cm).

Article 7 : Un lâcher périodique de truites sera effectué selon un calendrier bien établi.

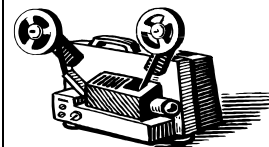
Article 8 : Le contrôle de la pêche est effectué par un Garde Privé assermenté (pour 2011 : M. Gilbert GAILLARD). Celui-ci est habilité à constater les contraventions ; le contrevenant pris en flagrant délit de pêche sans carte devra régulariser sa situation sur le champ moyennant une majoration de 20%. En cas de refus d'obtempérer, la Commune portera plainte devant le Tribunal de Police pour vol de poissons.

Article 9 : Les règles anciennes concernant le nombre de lignes par personne et



Février 2011

Mardi 1 à 21h : *Le Nom des gens*
Mardi 8 à 21h : *De vrais mensonges*
Dimanche 13 à 16h : *Megamind*
Mardi 15 à 21h : *Les émotifs anonymes*
Mardi 22 à 21h : *Le fils à Jo*
Mardi 1^{er} Mars à 21h : *Inside Job*



L'Office de Tourisme communique (05.63.30.31.72)

FEVRIER 2011

❖ Tous les dimanches matin en février **marché au gras** à partir de 9h00 Place des Capitouls (emplacement gratuit pour les producteurs).

❖ Samedi 12 février 2011

Repas d'ouverture « **Chevaliers et Gentes Dames** ». Inscriptions Mme FUDA Marilynne 05.63.30.33.47 : - 06.78.78.76.46. -06.76.48.51.51.

MARS 2011

❖ Dimanche 6 mars 2011 :

GRAND VIDE GRENIER DE PRINTEMPS organisé par l'A.P.E.L de l'Ecole St JOSEPH. Esplanade des 3 lacs buvette et restauration sur place Rens : 05.63.30.44.16. 063383.28.81

❖ Samedi 19 mars 2011 **DEPOT DE GERBE** à la stèle (à coté du Foyer du 3^{ème} Age)

❖ Dimanche 20 mars : **Stage de Danse Africaine et percussions** – salle annexe- rens. : 05.63.30.63.25

e-mail : sankedanse@gmail.com

❖ Vendredi 25 mars **Carnaval des écoles** de Monclar

❖ Samedi 26 mars : **Repas dansant costumé** organisé par l'A.P.E.L St Joseph E-mail :

monclardequercy@wanadoo.fr ou emilie.viader@o.p.i.fr

❖ Dimanche 27 mars 2011 **VIDE GRENIER** organisé par l'Office de Tourisme. Esplanade des 3 lacs rens :

Office de tourisme 05.63.30.31.72 ou 05.63.30.43.16. E-mail : monclardequercy@wanadoo.fr

❖ Dimanche 3 avril 2011 **VIDE GRENIER** salle polyvalente rens Yvan Delcros 06.81.51.47.69



LA VIE DE NOS COMMERCES

Le salon de coiffure esprit Zen nous informe de son changement de n° de tél dorénavant composer le : 06.50.73.31.10.

Les Pompes funèbres Villebrumiennes sont installées à la place des Ets SARRAZAR Mr SIMON Xavier tél : 06.30.72.59.83 ou 06.81.69.25.54 votre assistant funéraire. (prochainement ouverture d'une chambre funéraire)



Les agents recenseurs remercient les habitants de Monclar pour l'accueil aimable qui leur a été réservé.
Participer au recensement est un acte civique.

Aux termes de la loi du 7 Juin 1951 modifiée, se faire recenser est également une obligation.

(Le recensement se poursuit jusqu'au 19 février)